



Droit à une indemnité apres avoir fait de la prison pour rien

Par **sovico**, le **18/11/2014** à **11:21**

bonjour?voila j'ai été condamné en 2010 à 6 mois de prison ferme et une mise à l'épreuve de deux ans,dans la notification il était bien signalé que si cette mise à l'épreuve se passait bien je ne devait pas accomplir la partie ferme,tout s'est bien passé donc pour moi fini la prison j'avait le projet d'aller me marier à l'ile maurice et tout d'un coup le 4 octobre 2013 la police viens m'arreter et je dois accomplir cette peine, le 7 janvier 2014 je vais au greffe signer ma remise de peine,et je dois sortir le 24 janvier,mais vers 19 heures trente la cellule s'ouvre je suis libérer en pleine nuit car entre temps le juge s'est apperçu de son erreur en sortant mon dossier pour la remise de peine,depuis tout le monde se renvoi la balle je ne suis pas compétent ect,moi tout ce que j'avait préparer est foutu la personne chez qui j'habitait à prit tout mon argent et j'ai mit beaucoup de temps pour avoir à nouveau un revenu et je ne suis toujours pas marier,à qui je dois m'adresser pour me faire indemniser et ai-je le droit à une indemnisation surtout??? merci d'avance pour vos réponses...